



Extorsion - Sextorsion

Version PDF

Qu'est ce que la Sextorsion ?

La **sextorsion** est un autre mot pour l'extorsion sexuelle. Les victimes sont persuadées sur internet d'envoyer des images intimes d'elles-mêmes. Les maîtres chanteurs menacent ensuite de diffuser les images si la victime ne paie pas. Une autre forme consiste à envoyer un courriel ou un message indiquant que l'escroc dispose d'images de nus. Ce n'est pas le cas, mais la victime paie souvent quand même le montant demandé, par peur.

- Parfois, ils mentionnent dans l'arnaque de sextorsion un vieux mot de passe qu'ils ont trouvé sur Internet. En raison de fuites de données, des adresses électroniques avec des mots de passe circulent sur Internet. Il est donc important de changer régulièrement vos mots de passe.
- Une autre méthode consiste à *spoof* (falsifier) votre adresse électronique. Cela donne l'impression que vous recevez un courriel de votre propre adresse électronique, ce qui pourrait vous faire croire que les maîtres chanteurs ont accès à votre boîte aux lettres. Ce n'est pas le cas.

De quoi avez-vous besoin pour déposer plainte ?

- Toutes les informations concernant la communication
 - numéros de téléphone mobile
 - les comptes utilisés pour communiquer, par exemple le compte Skype
 - adresses électroniques et en-têtes techniques (<https://mxtoolbox.com/Public/Content/EmailHeaders/>)

- des captures d'écran des communications, le cas échéant
- Toutes les informations concernant le paiement
 - numéro de compte, adresse Bitcoin, etc.
 - une capture d'écran du transfert/paiement
- Toutes les informations concernant l'endroit où l'auteur a mis la photo ou la vidéo en ligne
 - par exemple, le lien Youtube vers la vidéo et les informations sur le compte de la personne qui a mis la vidéo en ligne.

Que pouvez-vous encore faire ?

- Marquer le message comme SPAM ou indésirable. Bloquez l'expéditeur.
- N'acceptez jamais la menace et ne payez surtout pas ! Payer n'est pas une garantie que les enregistrements vont disparaître !
- Ne répondez plus aux messages ou aux appels.
- Sauvegardez les preuves telles que les conversations en ligne ou les captures d'écran.
- Rapportez aux plateformes où les photos ou les images vidéo ont été diffusées.
- Signalez le problème à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) - https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/violence/revenge_porn (L'Institut a rédigé un manuel expliquant étape par étape comment vous pouvez signaler vous-même les images aux plateformes pour les faire supprimer - Si vous ne trouvez pas les informations que vous recherchez dans ce manuel ou si les images n'ont pas été supprimées, veuillez contacter l'Institut et ils discuteront avec vous de la manière dont ils peuvent vous aider).
- Envoyez une "demande d'oubli" à Google.
- Si vous êtes mineur, vous pouvez contacter Child Focus (<https://childfocus.be/fr>).
- Demandez l'aide d'une personne de confiance ! Vous n'avez pas à vous sentir coupable. Personne n'est autorisé à diffuser des images sans votre autorisation.

Revenge porn - Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

igvm-iefh.belgium.be

Définition Le revenge porn consiste à diffuser des images de nus ou à caractère sexuel sans l'autorisation de la personne qui apparaît sur ces images. Peu importe que la personne représentée ait donné l'autorisation de créer ces images ou qu'elle les...

Comment éviter d'être à nouveau victime ?

- Si vous n'avez pas partagé des images intimes de vous-même avec d'autres personnes, l'extorqueur bluffe. Il ou elle ne peut pas avoir d'images de vous.
- Si vous recevez une demande d'ami, vérifiez si vous connaissez vraiment la personne.
 - Vérifiez l'adresse email de la personne qui vous envoie la demande d'ami. L'adresse email est-elle la même que celle que vous connaissez réellement ?
 - Vérifiez quels amis il ou elle a. Soyez assez critique si, par exemple, quelqu'un n'a ajouté que des jeunes filles comme "amis". D'ailleurs, même si vous avez des amis communs, il est bon de poser des questions !
 - Posez une question qui vous permet de vérifier si vous connaissez la personne. S'il ou elle dit que vous allez à l'école ensemble, demandez-lui par exemple comment s'appelle votre professeur d'histoire.
- Avant de vous envoyer des photos ou d'avoir des relations sexuelles par webcam, établissez de bons accords.
- Assurez-vous que votre visage n'est pas sur la photo. Cela rend impossible votre identification si ces images sont, malgré tout, diffusées ultérieurement.

Où pouvez-vous trouver plus d'informations ?

<https://www.safeonweb.be/fr/je-suis-victime-dune-arnaque-par-sextorsion>